PROPOSITION DE FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000 POUR LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC MARITIME



Qu'est-ce qu'un site Natura 2000 ?

Il s'agit d'un site d'intérêt majeur en terme de biodiversité, qui a été identifié au niveau européen pour la valeur des habitats naturels et des espèces végétales et animales qu'il abrite. L'ensemble des sites désignés constitue le réseau Natura 2000.

Qui remplit le formulaire ?

Ce formulaire est à remplir par le demandeur de l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime (DPM), en fonction des informations dont il dispose (connaissances personnelles, sources externes (exemples : rubrique "Où trouver l'information sur Natura 2000? " page 7)). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Un formulaire : pour quoi faire ?

Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Les résultats de cette évaluation sont pris en compte par l'administration pour la délivrance ou non d'une AOT sur le DPM.

Ce formulaire simplifié peut notamment être utilisé par les demandeurs pour des occupations restreintes du DPM, qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000. Le formulaire permet, par une analyse succincte de l'occupation et des enjeux, d'exclure éventuellement toute incidence sur un site Natura 2000.

Attention: si l'occupation est susceptible d'avoir une incidence non négligeable sur un ou plusieurs sites Natura 2000, un dossier complet d'évaluation d'incidences doit être établi.

Un formulaire : pour qui ?

Ce formulaire dûment renseigné est à joindre à votre demande d'AOT et à adresser au :

Service de la Mer et du Littoral
Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône
16 rue Antoine Zattara
13332 Marseille Cedex 3

Attention : ce formulaire n'est qu'une simple proposition visant à aider le demandeur de l'AOT à réaliser l'évaluation d'incidences Natura 2000 pour l'occupation du DPM qu'il sollicite. Cette évaluation reste toujours réalisée sous son entière responsabilité. Il peut appporter notamment tout complément qu'il jugerait nécessaire.

A RENSEIGNER

Coordonnées du demandeur de l'AOT:

Nom (personne morale ou physique) : Ville de Carry le Rouet Usage de l'occupation : Ouvrage de protection du rivage

Commune: 13620 Carry le Rouet

Adresse: Maire de Carry-Le-Rouet - Boulevard des Moulins - 13620 Carry-le-Rouet

Téléphone: 04 42 13 25 25 Fax: 04 42 45 14 49

Email: mairie@mairie-carrylerouet.fr

1. Description de l'occupation du DPM

1.A: Type d'occupation du DPM

Exemples de type d'occupation : garages à bateaux, terrasses, mises à l'eau, escaliers, canalisations, câbles, commerces (restaurants, pédalos, matelas de plage...), ouvrages de protection (digues, mur...), mouillages, pontons, etc. :

Ouvrage de protection en enrochements enrobés de béton

1.B: Localisation et étendue de l'occupation du DPM

Nom de la commune : Carry le Rouet

Lieu-dit : Plage de la Tuilière

1.B.1 : L'occupation du DPM est-elle située dans un ou plusieurs sites Natura 2000 ? (voir notamment les liens vers des cartes disponibles en ligne, rubrique " Où trouver l'information sur Natura 2000? " page 7)

O	JΙ	X	N	l	С	1	1	

Si l'occupation du DPM n'est pas située dans un site Natura 2000 : renseigner ensuite uniquement la partie 4 "Conclusion", dater et signer le formulaire.

1.B.2: Si l'occupation est située dans un ou plusieurs sites Natura 2000, indiquer le ou les sites Natura 2000 concernés en cochant la case correspondante dans le tableau suivant.

Appellation	N° de site	Cocher le ou les sites concernés
Salines de l'Etang de Berre	FR9312005	
Garrigues de Lançon et chaînes alentour	FR9310069	
Iles Marseillaises - Cassidaigne	FR9312007	
Camargue	FR9310019 et FR9301592	
Côte Bleue Marine	FR9301999	X
Côte Bleue – Chaîne de l'Estaque	FR9301601	
Calanques et îles Marseillaises- Cap Canaille et Massif du Grand Caunet	FR9301602	
Baie de La Ciotat	FR9301998	

Marais et zones humides liées à l'Etang de Berre	FR9301597	
Le Rhône aval	FR9301590	
Autre (préciser) :		

1.B.3: Surface au sol de l'occupation: 788 (m²) sur le DPM

1.B.4: Décrire ci-dessous les éventuelles phases d'installation (amenée de matériel, etc.) et d'entretien de l'occupation :

Installation de chantier : Mise en place d'une roulotte de chantier équipée de WC, Vestiaires et réfectoire. Ces équipements sont placés au niveau du parking situé derrière la plage. Mise en place de panneaux de signalisation. Les matériaux de carrières sont rincés pour éliminer les fines.

- 1) Pose du filet anti pollution et anti-turbidité. Réalisation de la protection des remblais 300/500 Kg, mise en place de blocs de 2 tonnes en cordon tout le long de l'ouvrage à réaliser, dépose du filet anti pollution (le cordon assure un confinement de la zone entre le mur et la mer) (durée 2 Jours).
- 2) Mise en place des remblais pierreux 300/500 kg (durée 5 Jours).
- 3) Réalisation du talus de protection en blocs de 2 Tonnes, récupération des blocs de protection à l'avancement des travaux avec apport du complément (Durée 10 Jours).
- 4) Mise en place de grave 0/80 ép 0,25 m pour pouvoir corriger les différentes épaisseurs des blocs de finition (Durée 2 Jours).
- 5) Finition de l'esplanade en blocs de 500 kg à 1 Tonne (Durée 10 Jours).
- 6) Colmatage des blocs 500kg à 1 Tonne avec béton prise mer, livraison du béton par camion touple directement à partir de la centrale mise en place sur le chantier avec une pelle 22T sur chenille équipée d'un sceau à béton de 800 litres (Durée 5 Jours).

Entretien

L'ouvrage sera inspecté régulièrement à l'occasion de visites des équipes du service technique de la vile de Carry-le-Rouet.

Des opérations de réparation seront réalisées le cas échéant (remplacement de blocs,...). Celles-ci seront réalisées de manière à minimiser les incidences sur le milieu marin.

Coffrages étanche et huile de décoffrage biodégradable pour les réparations en béton

Mise en place d'un rideau anti-turbidité et antipollution de manière à confiner les eaux au droit de la zone de chantier. L'efficacité du confinement des eaux sera vérifier par un suivi de la turbidité des eaux.

Approvisionnement sur le chantier de kit environnement pour l'absorption d'hydrocarbures en cas de pollution accidentelle.

1.B.5 : S'il ne s'agit pas du renouvellement d'une précédente AOT : joindre impérativement un plan descriptif de la nouvelle occupation (plan de masse, etc.) accompagné d'une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire.

L'ouvrage (figures 1, 2 et 3) est situé en limite d'une AOT concernant une surface de 1500 m² au niveau des enrochements situés à l'ouest de la plage (figue 1 et 4), au niveau de l'épi de protection de la cale de mise à l'eau.



Figure 1 : Plan localisation de l'anse de la Tuilière



Figure 2: Zoom au niveau du cordon en enrochements

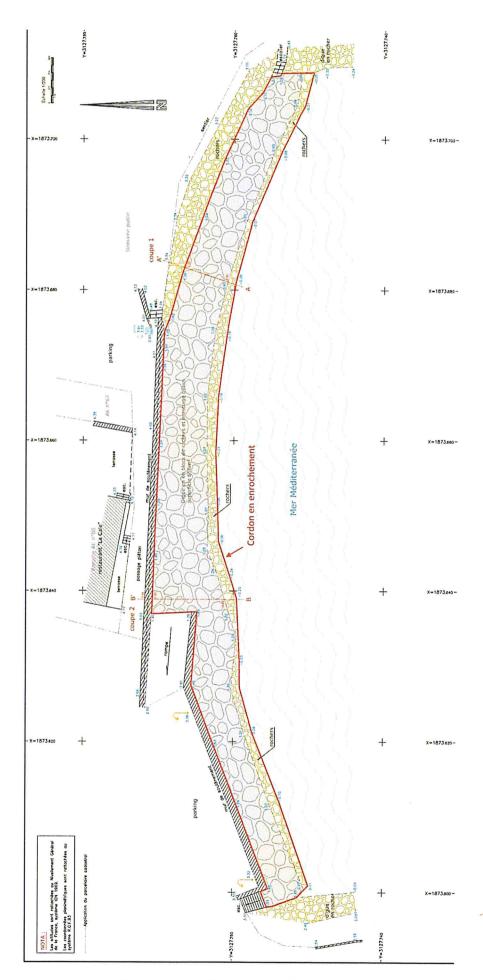


Figure 3 : Plan topographique du cordon en enrochement

COMMUNE DE CARRY-LE-ROUET Anse de la Tuilière

VILLE DE CARRY-LE-ROUET Levé (opographique du 16-03-2005

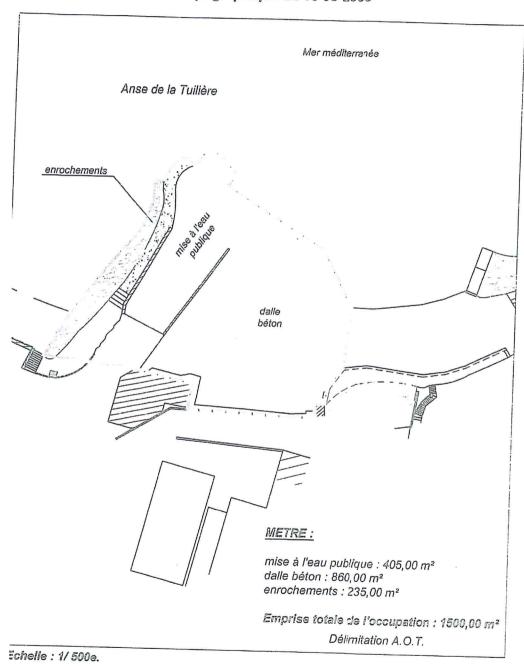


Figure 4 : Plan topographique de l'AOT existante

1.C : Période d'occupation sollicitée dans la demande d'AOT

Date de début :

01/05/2015

(jour/mois/année)

Date de fin

01/05/2045

(jour/mois/année)

2. État des lieux de la zone d'occupation et à proximité

Cet état des lieux permet de connaître dans quel environnement s'insère l'occupation, étape indispensable pour ensuite évaluer son incidence sur le ou les sites Natura 2000 concernés.

2.A: Usages recensés

2.A.1: Cocher les cases correspondantes pour indiquer quels sont les usages actuels de la zone à proximité de l'occupation du DPM.

□ Aucun	□ Plongée (sous-marine, apnée, randonnée subaquatique, sentier sous-marin)
□ Jeux de plage	X Chasse sous-marine
X Baignade	X Pêche de loisir (embarquée, du bord et pêche à pied)
X Navigation de plaisance	☐ Pêche professionnelle (petits métiers, chalut)
□ Base nautique	□ Aquaculture, conchyliculture
□ Planches à voile, surf	☐ Habitations, campings
□ Kite-surf	X Commerces
□ Canoë, kayak de mer, aviron	☐ Autre (préciser l'usage) :
X Jet-ski, ski nautique ou autres engins tractés	

Commentaires : La zone de baignade fait l'objet d'un suivi de la qualité de l'eau par le ministère en charge de la santé. Une cale de mise à l'eau privée est située à l'ouest de la plage elle sert à des petits bateaux à moteur et des jet ski. Un restaurant est un parking sont située au dessus de la plage.

2.A.2 : Indiquer les usages amplifiés ou créés par l'occupation du DPM que vous sollicitez : Sans objet.

2.B: Habitats naturels et espèces

Les tableaux ci-dessous vous permettent d'indiquer votre recensement des habitats naturels et espèces remarquables présents sur l'occupation ou à proximité. Ce recensement, spécifique à votre occupation, peut toutefois être établi sur la base des informations figurant dans les formulaires standards de données et autres documents disponibles en ligne pour chaque site Natura 2000 (cf. rubrique " Où trouver l'information sur Natura 2000? " page 7). Ces documents détaillent notamment les habitats naturels et les espèces remarquables présents, qui ont contribué au classement Natura 2000 du site en question.

2.B.1 : Habitats naturels

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si habitat naturel présent sur l'occupation ou à proximité	Commentaires (notamment si ces habitats naturels sont présents sur la zone d'occupation elle-même, ou à proximité (à préciser))
	- Criques et baies		
	- Lagunes		
	- Falaises		
	- Roches et récifs	X	
	- Grottes marines		
Habitats	- Fonds marins de sable	X	
littoraux et marins	- Plages de sable	X	
marins	- Plages de galets	- 🗆	
	- Végétation située en haut de plage		
	- Dunes		
	- Herbiers (Posidonie)	X	
	- Coralligène		
-	- Autres :		
	- Mares		
Zones	- Étangs		
humides	- Fossés		
_	- Cours d'eau		

2.B.2 : Espèces				
GROUPES D'ESPÈCES	Cocher si groupe d'espèces présents sur l'occupation ou à proximité	Nom des espèces	Commentaires (notamment préciser si ces espèces sont présentes sur l'occupation elle- même, ou à proximité (à préciser))	
Mammifères	X	Cétacés	Dans les eaux du SIC	
Invertébrés (éponges, mollusques, vers)	X	Pinna nobilis Lithophaga lithophaga Paracentrotus lividus	Présents à proximité de l'ouvrage	
Oiseaux				
Amphibiens, reptiles	Х	Caretta caretta Dermochelys coriacea	Dans les eaux du SIC	
Plantes marines (Posidonie), Algues	Х	Posidonia oceanica Cystoseira sp	Présents à proximité de l'ouvrage	

3. Incidences de l'occupation

Suite à cet état des lieux, vous pouvez maintenant procéder à la phase de description des incidences engendrées par votre occupation sur son implantation et à proximité.

3.1: Quelles sont, selon vous, les incidences engendrées par cette occupation du DPM ou l'utilisation qui en est faite (sur son implantation ou à proximité) ? Cocher les cases correspondantes.

<u>Attention</u>: ces incidences concernent également la phase d'installation et éventuellement d'entretien de l'occupation sur le DPM.

□ Rejets dans le milieu aqu	atique					
Rejets dans l'air (poussières, fumées)						
X Bruits et vibrations						
 Éclairage nocturne 						
□ Piétinement ou destruction	Piétinement ou destruction de végétation					
□ Circulation de véhicules						
□ Poussières, vibrations						
□ Autres incidences : T urbio perte et gain d'habitat, déra	dité des eaux, expansion de ngement d'espèce (bruit).	e la plage et dynamique sédimentaire,				
Détailler les incidences recensées ci-dessus : Voir dossier de demande de concession, pas d'incidence significative sur l'état de conservation du SIC « Côte bleue marine »						
3.2 : Votre occupation engendre-t-elle la destruction ou la détérioration d'habitats naturels recensés au 2.B.1 ?						
	OUI 🗵	NON □				
Préciser le cas échéant le(s) type(s) d'habitat(s) et la surface détruits ou détériorés : 1140-8 Laisses à dessiccation lente dans l'étage supralittoral, 350m² mais l'habitat devrait se reconstituer à l'avant de l'ouvrage						
3.3 : Votre occupation engendre-t-elle la destruction ou la perturbation d'espèces recensées au 2.B.2 ?						
	OUI 🗆	NON 🗵				

Préciser le cas échéant les espèces concernées, et, en cas de perturbations, si ces perturbations concernent des fonctions vitales de l'espèce (reproduction, repos, alimentation...) :

4. Conclusion

Il est de la responsabilité du demandeur de l'AOT sur le DPM de conclure à l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 notamment en cas de :

- -destruction ou dégradation d'un habitat naturel remarquable ayant contribué au classement Natura 2000 du ou des sites concernés
- -destruction ou perturbation dans la réalisation de son cycle vital d'une espèce remarquable ayant contribué au classement Natura 2000 du ou des sites concernés

En conclusion, votre occupation est-elle susceptible d'avoir une incidence sur un plusieurs site Natura 2000 ? (cocher la case)

X NON

Dans ce cas, ce formulaire, accompagné des éventuelles pièces complémentaires, est joint à la demande d'AOT envoyée au Service de la Mer et du Littoral de la DDTM 13 (adresse en 1ère page du formulaire).

□ OUI

Dans ce cas, l'évaluation d'incidences de l'occupation doit se poursuivre. Un dossier complet doit être établi. C'est ce dossier complet, et non le présent formulaire, qui sera joint à la demande d'AOT envoyée au Service de la Mer et du Littoral de la DDTM 13 (adresse en 1ère page du formulaire).

A (lieu): Carry le Rouet Le (date): 16/09/2015 Signature:

Jean Montagnac

Où trouver de l'information sur Natura 2000 ?

** Dans I' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Consultable sur le site internet de la DREAL PACA : http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils-

** Dans le document d'objectifs (DOCOB) du ou des sites dans lesquels se situe l'occupation,

<u>lorsqu'il est élaboré</u> : Consultable sur le site internet de la DREAL PACA :

www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

** Dans le Formulaire Standard de Données du ou des sites dans lesquels se situe l'occupation :

Consultable sur le site internet de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) :

http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp

puis rentrer la référence du ou des sites Natura 2000 concernés

** Sur le portail Natura 2000 :

http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html)

puis choisir le département Bouches-du-Rhône

** Auprès de l'animateur du ou des sites Natura 2000 concernés :

Tableau des structures animatrices téléchargeable par un lien sur le site internet de la DREAL PACA : http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer

Rubrique "Les animateurs des sites"

** Informations cartographiques complémentaires CARMEN:

Consultable sur le site internet de la DREAL PACA :

http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service idx=25W&m ap=environnement.map

Rubrique "Nature et Biodiversité / Protection contractuelle / Site Natura 2000"

* *